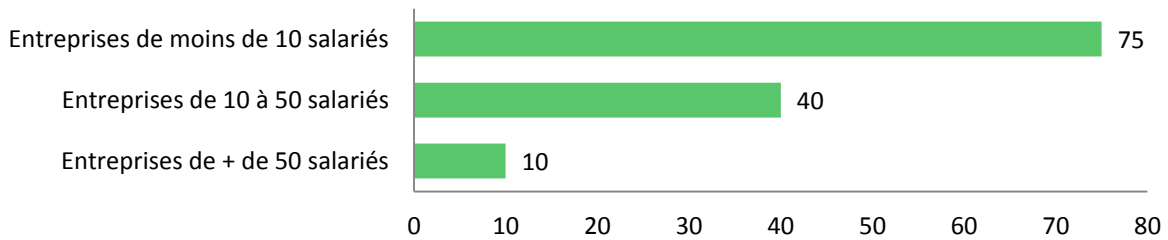


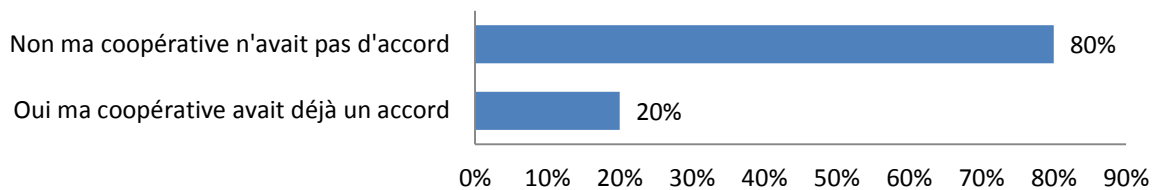
Bilan de l'accord relatif aux forfaits jours dans la branche

Les entreprises

➔ **125 caves coopératives et unions ont répondu à l'enquête**

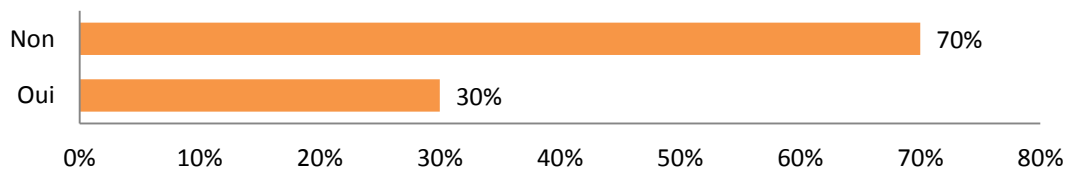


■ Nombre de coopératives qui disposaient déjà d'un accord d'entreprise relatif aux forfaits jours (en %)



➔ **Parmi les 80% d'entreprises n'ayant pas d'accord, 30% ont recours aux contrats de forfaits jours depuis la signature de l'accord du 11 juillet 2013**

■ Nombre de coopératives qui utilisent des contrats de forfaits jours depuis la signature de l'accord de branche du 11 juillet 2013 (en %)



Les cadres

Sur l'ensemble des entreprises, on compte **216 cadres ayant des contrats de forfaits jours (accords d'entreprises et accord de branche)**.



Parmi ces cadres, **30% sont des femmes**.



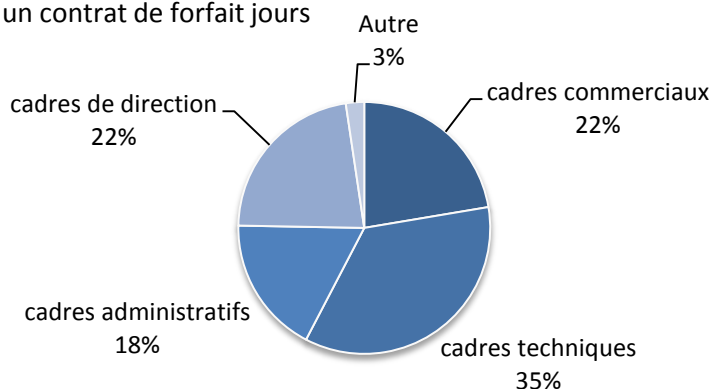
Zoom sur les entreprises utilisant l'accord de branche du 11 juillet 2013 :

Sur ces 216 cadres, **131 ont aujourd'hui des contrats via l'accord de branche du 11 juillet 2014 ...**

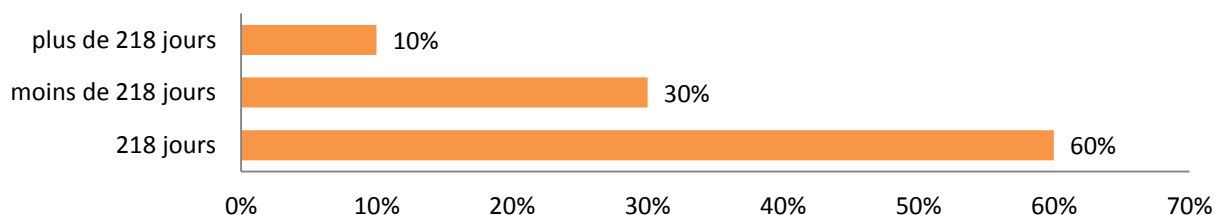
...soit en moyenne plus de 3 cadres pour les entreprises ayant eu recours à l'accord de branche.

Les cadres qui bénéficient aujourd'hui des forfaits jours :

Types de cadres ayant un contrat de forfait jours



Nombre de jours des contrats de forfaits jours signés :



Rémunération brute mensuelle de base moyenne au 31/12/2014 pour les 55 caves ayant répondu à cette question : **3 477€** (en moyenne)

Sur les 66 entreprises qui ont répondu à cette question, les cadres aux forfaits jours sont positionnés dans la grille de rémunération pour la majorité au(x) niveau(x) :

